

## VIDOURLE ET « *VIDOURLADES* »

*SOMMIERES ET SON HISTOIRE*

### ORIGINE DU NOM VIDOURLE

Le nom latin de ce fleuve nous aurait été conservé par une inscription très curieuse :

(IO)VI ET AUGUSTO  
(VI)CINIA VITOUSURIC (?)<sup>2</sup>

Ce fragment d'autel, dédié par les riverains de *Vidourle* à Jupiter et à Auguste, a été trouvé, en 1842, dans les démolitions de l'église de Notre Dame des Ports et transporté à Lunel où on l'a placé dans le mur des cuves vinaires de M. de Bernis. Il en a été retiré, en 1847, par les soins de M. Aurès, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, dans le Gard, qui l'a donné à la Société Archéologique de Montpellier.

- La plus ancienne mention du fleuve date de 938. Cartulaire de ND de Nîmes ch. 174 : *In fluvio Vidosoli*.  
Nous trouvons ensuite :

---

<sup>2</sup> Certains archéologues pensent qu'il ne sagit pas du fleuve, mais d'un dénommé Vitousurix.

- *Super fluvium Vidosole*. 963. Cartulaire de ND de Nîmes. ch. 173.
- *In litore Vitusuli*. 988. Cartulaire de ND de Nîmes. p. 136.
- *Vitusulus*. 994. Cartulaire de Psalmody.
- *Vidurlus*. 1025. Histoire du Languedoc II preuves col. 180.
- *Ribaria de Vidorle*. 1108. Cartulaire de ND de Nîmes. ch. 83.
- **Vidorle**. 1163. Layettes du Trésor des Chartes t. I p. 88.
- *Viturlus* 1292. Cartulaire de Psalmody.
- *Riperia Viturli*. 1310. Ménard. I preuves p. 164 col. 2.
- *Inundatio aquarum fluvii Viturli*. 1423. Archives municipales de Nîmes E. III.
- *Vidourle fl.* 1570. L'Escluse ; 1613. La Guillotière.
- *Sur le Vidourle*. 1668-1669. Dénombrement des biens nobles du diocèse de Montpellier. FD III p. 155-178.
- *La Vidourle*. 1740-1760. Bibliothèque nationale. Fonds Languedoc. 7. 89.
- *Vidourle*. Carte des diocèses de Montpellier et de Nîmes. Cassini.

L'étymologie du nom est obscure. C'est un nom prélatin, dont la forme primitive ressemblait sans doute à celle du proparoxyton<sup>3</sup> de 988.

**Vidorle** de 1163 se prononce, en Occitan, « *Vidourlé* » ou même, plus rarement, « *Bidourlé* ». Le V persiste dans la partie orientale de Montpellier, Lansargues, Lunel, Sommières et les Cévennes. Ailleurs, il s'est transformé en B bilabial non explosif (B du Catalan et de l'Espagnol).

Pour le Dictionnaire Topographique du Département de l'Hérault de E. Thomas, (Le) Vidourle est une rivière. Pour celui du Gard, de E. Germer-Durand, c'est un fleuve, de même pour Hamlin et Cabrol (*Les noms de lieux du département de l'Hérault*).

---

<sup>3</sup> Un proparoxyton est un mot qui a l'accent sur l'antépénultième syllabe.



Fragment d'autel gallo-romain – Musée Henri Prades Lattes  
(Photo F. Obert)

Vidourle ou le Vidourle ? Les vieux sommiérois ont l'habitude de dire : « *Je vais à Vidourle* » et non « *au Vidourle* » ; lors des crues, « *les Vidourlades* » : « *On annonce Vidourle, Vidourle arrive, Vidourle charrie, Vidourle est à la Grave, au Marché, Vidourle passe sur les ancoules, Vidourle se retire* ».

Dans les « *Sourelhadas* », Poussigue Junior dédicace à son cousin et ami Gédéon Bessède un poème au Seigneur Vidourle :

« *Lou Segnou de nosta communa  
Mestre Vidourle (entendes ben)  
Sufi que plouguè dins soun ben  
Après una amplou pas coumuna...  
Sans acampà gaire d'ampoulas  
Moussu mounté sus las ancoulas...* »

Seigneur, Maître, Monsieur. Pour les sommiérois, Vidourle est un grand personnage : l'article n'est pas utilisé de même que dans la partie supérieure du cours. Par contre, à Aubais, Lunel ou Marsillargues on parle « *du Vidourle* ».

C'est à l'emploi ou non de cet article que l'on reconnaît les « *vrais* » sommiérois.

La position de l'Académie Française est beaucoup plus stricte. « *La nomenclature du Dictionnaire de l'Académie Française ne comportant aucun nom propre, Vidourle n'y figure pas, mais ce nom est évidemment d'usage courant et se trouve dans tous les dictionnaires encyclopédiques et autres ouvrages de référence.*

*En revanche, les dérivés « vidourlade » et « vidourlé » ne sont attestés nulle part dans notre documentation. Cependant, ils existent bien puisqu'ils sont employés et compris localement. Vous pouvez donc les employer, mais je vous conseille, comme on le fait généralement quand on a recours à un mot d'usage dialectal, local ou régional, de les mettre en italique, et de les définir au fil de la phrase la première fois que vous les citez. » (Réponse de l'Académie Française. 31/01/2003).*